



# **Ne pas diffuser**

**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 20 mai 2021**

## **RAPPORT N° 12/2021 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Antoine  
Dormond, intitulé « Une nuit sous les étoiles »**

# Rapport

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis n°12/2021 du 8 mars 2021, en réponse au postulat déposé par M. Antoine Dormond pour les Verts intitulé «Une nuit sous les étoiles», s'est réunie le 29 mars 2021 à 18h05 à la salle du Conseil et était composée de :

Monsieur	Serge Ansermet	PS	Monsieur	Ambroise Méan	PLR
Monsieur	Tiago Branquino	DA (exc.)	Monsieur	Pascal Molliat	VL
Monsieur	Pierre Butty	PS	Monsieur	Clément Tolusso	DA
Madame	Sarah Dohr	VL	Monsieur	Colin Wahli	VER
Monsieur	Antoine Dormond	VER	Monsieur	Moïn Danai	UDC (prés.-rap.)
Monsieur	Vincent Imhof	PLR			

La Municipalité était représentée par Monsieur le municipal Jérôme Christen. Il avait convoqué deux autres personnes, à savoir :

- M. Georges Garanis, chef de la Direction des espaces publics (DEP),
- M. Thierry Spalla, adjoint technique.

## Discussion

### Position de la Municipalité de Vevey

*Pas de remarques*

### Discussion générale

Un commissaire demande si des contacts ont été pris avec d'autres communes pour synchroniser l'extinction des éclairages. M. Garanis indique que Montreux et La Tour-de-Peilz ont été contactés à ce sujet et qu'elles se trouvent dans le même problème de l'interrupteur unique à Saint-Légier, et selon lui ces villes ne se sentent pas prêtes à éteindre leurs candélabres à l'heure actuelle. Il ajoute qu'une concertation politique à l'échelle de la région ferait plus sens pour avoir un impact significatif, au lieu de se focaliser sur Vevey. M. Spalla indique qu'en tout cas il faut garder les passages piétons éclairés et qu'actuellement ceux-ci ne peuvent pas être contrôlés indépendamment des autres luminaires non essentiels ; la technique est ainsi le facteur limitant dans la marge de manœuvre.

Un commissaire indique que la réponse de la Municipalité lui semble insuffisante, car il est dit qu'à l'avenir une attention accrue pourrait être accordée à la problématique, et propose de le renvoyer à la Municipalité. M. Garanis indique que le plan directeur de l'éclairage intégrera de manière durable la télégestion ainsi que des extinctions locales, et par conséquent permettra de répondre au postulat en temps voulu. Le commissaire ajoute qu'en

acceptant le rapport-préavis le dossier ne sera plus en traitement, alors que la réalisation technique n'a pas encore eu lieu. Le municipal indique que l'intention affichée de la Municipalité à avancer sur le dossier de l'éclairage public montre clairement que la problématique de l'extinction nocturne est prise en considération, et qu'ainsi il n'est pas nécessairement utile de conserver le postulat ouvert.

Un commissaire ajoute qu'éteindre sélectivement des zones à Vevey ne créerait pas forcément un ciel noir, car la pollution lumineuse des villes avoisinantes existerait toujours, et qu'une concertation avec celles-ci serait à privilégier pour avoir un impact concret dans le cadre du plan lumière.

Un commissaire indique que la réponse de la Municipalité est suffisamment complète et qu'il est clair que celle-ci a bien compris le fond du problème. Vu les dépendances techniques à concrétiser, il se demande s'il ferait sens de garder le postulat ouvert. M. Spalla ajoute qu'au-delà des événements à extinction de luminaires, le souhait local et même suisse - voire mondial - est de systématiquement réduire l'éclairage. M. Garanis indique que Vevey est la première commune à avoir lancé un projet d'éclairage dynamique il y a deux ans, et deux autres projets s'y sont greffés depuis. En outre, il dit que l'on part d'une carte entièrement sombre pour ensuite rajouter la lumière là où elle est nécessaire, ce qui est à son avis une déclaration forte. Des commissaires discutent le dosage entre obscurité et sécurité pour les piétons nocturnes. M. Spalla ajoute que tout changement radical passera de toute façon par une communication exhaustive pour sensibiliser et informer la population. Un commissaire indique que pour faire adhérer la population au concept de carte sombre éclairée au minimum il faut en exposer les avantages selon les expériences faites ailleurs en Suisse (Meyrin, Onex), mais attire l'attention de la Municipalité sur le projet de la Place du marché qui à son avis n'est pas dans le même paradigme vis-à-vis des luminaires.

Un commissaire demande si quelqu'un peut réexpliquer l'entente avec la Romande Énergie où il était prévu de faire une reconsidération ponctuelle des technologies pour les ampoules pour ajuster le prix de l'électricité. Concernant la facturation, M. Garanis indique qu'après tous les travaux un compteur est installé dans les armoires d'éclairage public (qui sont au nombre de 35) avec 100-200 luminaires par compteur, ce qui permet de payer au compteur et non pas au forfait. M. Spalla ajoute que si un luminaire devait être changé sur un compteur déjà au forfait, la puissance installée serait adaptée chaque année. Un autre commissaire demande combien de luminaires sont comptés à ce jour ; M. Garanis répond 12 %. Concernant la maintenance, M. Garanis indique que les luminaires énergivores sont entretenus toutes les 1.5-2 ans là où les LED ont une cadence de 5 ans, et donc que le coût d'entretien baisse à chaque installation de LED. En outre, il y avait un budget de CHF 100'000.- dont 80 % étaient dédiés aux changements de l'éclairage public et le reste pour la réparation de mâts accidentés ou cassés.

## Conclusions

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le rapport-préavis n°12/2021 du 8 mars 2021, concernant la réponse au postulat de M. Antoine Dormond pour les Verts intitulé « Une nuit sous les étoiles »,

#### décide

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Antoine Dormond pour les Verts intitulé « Une nuit sous les étoiles ».

Vevey, le 7 mai 2021

Au nom de la commission  
Le rapporteur



Moïn Danai